

## Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

## QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 27-2018 modifiant le règlement numéro 15-2015 sur la gestion des matières résiduelles de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

**Stéphane Giguère** Directeur général